

Compte-rendu réunion de Quartier de Saint Julien

Jeudi 7 juillet 2016

PROJET D'AMENAGEMENT BRIELLEC 3

M. Le Maire présente l'état d'avancement du projet d'aménagement de Briellec 3.

Il rappelle que les objectifs consistent à créer environ 200 logements sur 6.5 hectares ainsi qu'une desserte de l'Est de la Ville qui contourne les quartiers de Saint Julien et de Kermorvan en veillant à préserver l'environnement. Beaucoup d'actifs ne peuvent se loger à Quiberon. Il rappelle qu'en 6 ans, 6 classes ont fermé alors qu'environ 1000 personnes par jour viennent de l'extérieur pour travailler à Quiberon. Ainsi, outre l'emploi qu'il faut favoriser, il est nécessaire de créer du logement aidé et des services rendant plus attrayante la ville (création du dispositif passerelle, Maison de santé avec des gardes le Week-End, animations,...).

Question : L'entrée est-elle envisagée à la sortie de Saint-Pierre Quiberon ?

M. Le Maire : le projet est en cours d'analyse. 2 ou 3 scénarii seront présentés fin septembre début octobre à la population dans le cadre d'une réunion publique.

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS - PROPETE

Question : propreté des rues et de la voirie ?

Monsieur LE GUENNEC, Premier adjoint chargé de la Sécurité et des Travaux : en raison de l'interdiction des produits phytosanitaires pour les collectivités (protection de la qualité des eaux), il n'est aujourd'hui plus possible de procéder au désherbage comme précédemment. Plusieurs techniques ont été expérimentées mais aucune n'est très efficace à ce jour. L'intervention manuelle nécessite beaucoup plus de temps. Un rythme de 4 passages n'est pas possible sauf à devoir recruter un nombre d'agents importants. A l'instar de ce qui se fait dans la plupart des villes, il faut plutôt changer le regard que l'on peut avoir sur la propreté et la manière d'assurer l'entretien. Cette démarche doit se faire avec la population : fleurissement en bas des murs, démarche citoyenne pour une participation des habitants collectivement ou devant chez soi,... . La Ville approfondit actuellement la réflexion sur les différentes solutions.

Question : Entretien et fauchage des dunes ?

Monsieur ROZO, conseiller délégué chargé de la Pêche et de l'Environnement : Le fauchage doit être réalisé de manière raisonnée et dans le respect du milieu naturel. Or, celui-ci est fragilisé par le passage de l'épareuse. Par ailleurs, un travail de lutte contre les plantes invasives est réalisé : les résultats apparaissent progressivement et permettront de limiter à terme le fauchage.

Une vigilance doit effectivement être apportée sur l'entretien des chemins côtiers.

Il informe qu'un couple d'agriculteurs s'installera dans le quartier pour mettre en place un élevage de moutons.

M. Le Maire conclut sur ce point en prenant note de la nécessité d'accentuer la communication en matière de désherbage.

Question : Un nettoyage peut-il être réalisé secteur des Goélettes car des renards rodent régulièrement (notamment au 33 rue des Goélettes) ?

M. Le GUENNEC : le piégeage des renards doit être effectué par une personne habilitée afin d'éviter les accidents. Il suffit de saisir la collectivité.

M. ROZO précise que le renard ne recherche pas les talus mais les environnements urbanisés.

Question : Amélioration de l'accessibilité du chemin des Douaniers pour les personnes âgées

M. Le Maire : il n'est pas possible de mettre aux normes l'accessibilité du chemin des douaniers par l'installation de rampes. Le chemin sera toujours difficile. Des mains courantes des deux côtés pourraient être aménagées mais elles posent le problème de l'intégration dans le site.

SALUBRITE PUBLIQUE - GESTION DES DECHETS :

M. Le Maire : la gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de communes. La Ville a attiré l'attention de la communauté, à plusieurs reprises, sur cette problématique, parfois catastrophique au niveau de la déchetterie le dimanche soir. Un certain nombre de professionnels déversent leurs déchets à cet endroit afin d'éviter de payer la taxe spéciale. Ces derniers sont en cours d'identification. La Communauté de communes s'est engagée à apporter des réponses.

Le prestataire Véolia refuse de ramasser les déchets à côté des poubelles. Les agents de la ville sont contraints d'intervenir régulièrement.

Les habitants doivent solliciter directement la Communauté de Communes si des endroits ne sont pas desservis par le ramassage.

Parallèlement, un programme de conteneurs enterrés est en cours d'élaboration afin d'éviter la pollution visuelle.

Question : Des arbustes ont été supprimés qui permettaient de cacher les sacs jaunes, peut-on en replanter ?

M. Le Maire : Une démarche plus générale doit être retenue. Le Conseil des sages a été saisi d'une réflexion sur la gestion des déchets et notamment les sacs jaunes.

Des lieux de dépôts des sacs jaunes peuvent être identifiés mais généralement les habitants ne veulent pas les avoir à côté de chez eux. Ce point sera approfondi.

Question : Déjections canines, en particulier, sur les plages

M. le Maire : une campagne de sensibilisation sur les déjections canines est en cours de lancement. Une plage est désormais affectée aux chiens à Port Maria. Un contrôle est effectué par la Police municipale de temps en temps.

SECURITE PUBLIQUE :

Question : Régulièrement des cyclistes, y compris des enfants, circulent sur le chemin douanier ?

M. LE GUENNEC : la Police municipale intervient de temps en temps. Il est difficile de lutter contre ce phénomène qui relève du civisme.

Question : Dangersité du double giratoire à Castero

M. MARTIN, Directeur des services techniques : il s'agit d'un semi giratoire pour permettre le passage des camions. Un obstacle ne peut être installé car contraire au code de la route, une petite balisette peut éventuellement être envisagée.

Question : Visibilité Rond-point du Sémaphore

La haie doit être retaillée pour une meilleure sécurité.

Question : Est-il possible d'installer des panneaux B8 d'interdiction des camions dans le village ou/et d'interdiction de circuler sauf riverains ?

M. MARTIN : Les cars sont soumis à cette réglementation et leur passage est nécessaire. L'interdiction de circuler sauf riverains n'est pas réglementaire.

Question : Rue de Saint Julien le panneau de la zone 30 est caché ?

M. LE GUENNEC : une intervention sera planifiée.

DIVERS

Question : Interrogation sur le fait que les médecins qui assurent les gardes de la Maison de santé ne sont pas les médecins Quiberonnais et la raison pour laquelle les gardes ne sont pas assurées aux cabinets des médecins ?

Mme LE GAC, adjointe au Maire chargée des affaires sociales : L'organisation des gardes ne relève pas de la Ville mais d'une association départementale de médecins. Le lieu unique a été privilégié pour une meilleure identification. L'ensemble des médecins ont été sollicités : deux médecins de Quiberon et Saint Pierre Quiberon ont accepté ; les autres médecins viennent de Belle-Ile. Pour les gardes, la Ville met à disposition un logement et une voiture.

A Quiberon, le 12 août 2016



Le Maire

Bernard HILLIET

